

# Interview de Vincent Duclert

## Commission de recherche sur les archives

Article publié sur le site internet de la revue  
*La Nuit rwandaise* n° 11, 7 février 2020

Le 7 avril 2019, le président Emmanuel Macron a confié à Vincent Duclert, historien ayant auparavant dirigé la « mission génocide » [1], la direction d'une *Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi*, commission devant consulter l'ensemble des fonds d'archives françaises relatifs à la période pré-génocidaire et celle du génocide lui-même (1990-1994).

Vincent Duclert a accepté de nous accorder un entretien dans lequel il revient sur la création de cette commission et les moyens qui lui auront été alloués pour mener à bien cette mission.

*LNR : Depuis votre venue à Kigali, en avril dernier, où vous avez assisté aux cérémonies de la 25<sup>e</sup> commémoration, vous avez finalisé la composition de la Commission – le nombre de chercheurs a d'ailleurs augmenté. Mais les mêmes critiques que celles avancées en avril ont été exprimées, notamment dans le milieu universitaire, sur l'absence de « spécialistes » du Rwanda. L'augmentation du nombre de chercheurs associés à vos travaux vous aurait peut-être permis d'inclure dans cette commission des chercheurs « spécialistes » du Rwanda. Pourquoi ne pas l'avoir fait ?*

**Vincent Duclert :** Les neuf premiers membres nommés (le 7 avril 2019) à la *Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994)* n'incluaient pas de spécialistes du génocide des Tutsi au Rwanda, non pas que l'importance d'un tel génocide ait été sous-estimée - une grande place lui a d'ailleurs été donnée dans le rapport de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse que j'ai présidée, entre 2016 et 2018.

Mais il s'agissait d'être en phase avec les objectifs décrits dans la lettre du Président de la République Emmanuel Macron qui m'a confié la responsabilité de cette Commission d'enquête et de recherche, exigeant un dépouillement exhaustif et critique des archives françaises sur le Rwanda et le génocide des Tutsi.

Il s'agit donc d'analyser le fonctionnement des institutions de la République, entre 1990 et 1994, à partir d'une enquête archivistique la plus exhaustive possible. Il convenait donc de faire appel à des spécialistes de l'État en France et à des historiens rompus à l'archivistique. L'extension du nombre de membres de la Commission est restée fidèle à ce choix qui, je le répète, n'a pas pour objectif de minorer le génocide des Tutsi, au contraire, il s'agit de l'interroger très en amont de sa phase paroxysmique d'avril-juin 1994.

*LNR : Vous aviez annoncé la mise en place d'un comité scientifique qui aura un regard sur vos travaux. Des personnes sont-elles déjà pressenties ou ont-elles même déjà rejoint ce comité ? Des « spécialistes » du Rwanda ? Des Rwandais ?*

**Vincent Duclert :** Nous donnons vie à ce comité scientifique en rencontrant des chercheurs sur l'histoire du Rwanda, sur la politique de la France en Afrique et sur le génocide des Tutsi. Ils sont Français comme Belges, comme Rwandais ou Sénégalais. Ce sont d'abord des spécialistes de leur sujet. D'ici la fin de notre mission, nous aurons rencontré l'essentiel des chercheurs, dans une perspective internationale de recherche. De fait, un comité scientifique existera à travers ces échanges et, j'ajouterai, à travers une forme de confiance réciproque. Il sera possible de le réunir quand nous approcherons de la fin de nos travaux.

Par ailleurs, je rencontre les associations et je réponds à la demande légitime de connaissance sur la Commission, comme par exemple à *La Nuit rwandaise*, ou récemment *France Turquoise*, sans exclusive aucune, mais sachant aussi que rien du contenu de nos travaux ne pourra être révélé avant la remise du Rapport au Président de la République, début avril 2021, et qui sera aussitôt rendu public.

Le fonctionnement de la Commission et les travaux de la première année seront cependant éclairés par une *Note intermédiaire* que recevra, conformément à la lettre de mission du 5 avril, Emmanuel Macron, au début du mois d'avril de cette année.

*LNR : Depuis l'annonce de la création de la commission, quelle est l'avancée des travaux ? Où en êtes-vous de l'identification du fond ? Avez-vous déjà commencé son analyse ?*

**Vincent Duclert :** La Commission a été instituée pour traiter scientifiquement la documentation conservée dans les archives publiques françaises.

Nous y avons un accès complet, chacun d'entre nous, durant ces deux années que dure la Commission, grâce à une dérogation personnelle au regard de la législation sur les archives (de tels fonds étant trop récents pour être librement communicables), doublée d'une habilitation individuelle nous ouvrant la libre consultation des documents classifiés.

Par ailleurs, nous analysons la structure des archives existantes, nous étudions le versement et la conservation de ces archives afin d'identifier, notamment, celles qui manqueraient. Nous conduisons des enquêtes archivistiques, ce qui fait que nous ne nous contenterons pas de ce que les archivistes ont repéré pour les besoins de la Commission (bien qu'ils l'aient fait avec une grande rigueur professionnelle).

Ces enquêtes archivistiques amènent à élargir notre spectre, non seulement de la documentation, mais aussi de l'analyse des institutions, des situations et des décisions.

*LNR : Depuis qu'elle est officiellement mise en place et que vous avez pu commencer vos travaux, pensez-vous que les moyens alloués à cette commission soient suffisants ?*

**Vincent Duclert :** Nous disposons de tout ce qui nous est nécessaire, et en premier lieu, ce pouvoir sans équivalent d'accès aux archives relatives à notre sujet. Un pouvoir de recherche élargi dans tous les fonds d'archives, et là où des documents pourraient exister dans le cas où ils seraient manquants dans les séries officielles.

J'ajoute que le Rapport que nous remettrons au Président de la République en 2021 intégrera de nombreux documents reproduits *in extenso* à l'appui de notre analyse, choisis et déclassifiés à notre initiative – celle de chercheurs indépendants.

Dans le passé, en Belgique ou aux États-Unis, des documents classifiés relatifs au Rwanda et au génocide des Tutsi ont été rendus publics. Mais la décision émanait des pouvoirs administratifs ou législatifs, pas d'équipes de chercheurs indépendants.

L'indépendance, comme la tâche de notre Commission, sont très bien assimilées par les services d'archives et les archivistes qui nous accueillent et nous fournissent une aide précieuse, de même que les services producteurs, attachés eux aussi à la recherche de la vérité.

Durant le temps de dépouillement des fonds et de rédaction du rapport, nous travaillons sous un environnement numérique sécurisé, jusqu'au moment où nous passerons, avec la remise du Rapport, à un régime d'ouverture et de larges communications de documents, en tout cas tous ceux qui appuieront notre étude, comme je l'ai dit.

Les moyens alloués à la Commission viennent aussi ce qu'elle est aujourd'hui composée de quinze chercheurs ne comptant ni leur temps ni leur énergie, mobilisés dans une tâche résolue d'établissement de la vérité sur le rôle de la France au Rwanda durant la période pré-génocidaire et le génocide des Tutsi, de 1990 à 1994, pour reprendre les termes de la lettre présidentielle du 5 avril 2019.

Je voudrais saluer leur investissement, leurs compétences, leur collégialité sans complaisance. Ils le savent, ces qualités seront jugées à l'aune du Rapport que nous remettrons, et ils assument ce jugement à venir, avec raison garder et sens de la vérité qui fondent les patriotismes les plus élevés.

*LNR : Pensez-vous pouvoir finir vos travaux dans le temps imparti, ce délai très court qui vous a été donné de deux années, en avril 2021 ?*

**Vincent Duclert** : Ce n'est pas un débat pour nous. La mission sera remplie en temps et heure, et le Rapport sera non seulement remis en avril 2021 mais de plus capable, nous l'espérons, d'apporter les réponses aux nombreuses questions que se posent les Français, les Rwandais, le monde, sur un génocide qui ne nous quitte jamais.

*LNR : Qu'en est-il de la décision de créer une bibliothèque sur le génocide des Tutsi ?*

**Vincent Duclert** : Cette bibliothèque de documentation et de recherche s'élabore au rythme des travaux de la Commission, et ce fond qui n'aura pas d'équivalent en France viendra constituer une première collection du Centre international de ressources sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes prévu par la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse. Son rapport a été remis au gouvernement le 4 décembre 2018, rendu public sur le site de *La Documentation française* et publié par CNRS Éditions.

*LNR : Des associations ont également fait part de leur étonnement concernant le fait que ces archives soient ouvertes à une commission d'historiens alors qu'elles ne le sont pas à la justice française. En tant que président de cette commission, que répondez-vous à ces associations ?*

**Vincent Duclert** : L'accès complet aux archives était la première des conditions pouvant instituer une commission de chercheurs indépendants qui, contrairement aux juges, n'ont pas reçu de mandat judiciaire.

On attend d'eux la connaissance et la compréhension la plus large possible, sur des événements aussi complexes que vertigineux, sur cinq années de politique française dans le contexte international, encore peu connu, qui a été celui du Rwanda et de l'Afrique des Grands Lacs. L'action de la France a dépendu aussi de l'inaction des partenaires et des Nations Unies.

*LNR : Retournerez-vous au Rwanda ?*

**Vincent Duclert** : La Commission réalisera effectivement au courant de cette année un déplacement de deux semaines au Rwanda pour les besoins de sa recherche, comme elle s'emploie à rechercher les archives françaises dans des fonds publics et privés européens et internationaux.

Mais l'essentiel de notre travail porte sur l'analyse, en France, des fonds des différents centres d'archives, des services producteurs et des acteurs comme des témoins d'un passé que nous scrutons à travers toutes les traces qu'il a pu laisser à son époque.

**Vincent Duclert est historien, chercheur au Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (EHESS-CNRS), professeur à Sciences Po, Président de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994).**

---

**Note :**

[1] *Rapport de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse*, remis en décembre 2018 et mis en ligne le 24 janvier 2019, <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/194000082/index.shtml>

## **Les membres de la commission**

Composition de la commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994)

M. Vincent DUCLERT, chercheur et ancien directeur du CESPRA (CNRS-EHESS), enseignant à l'EHESS, inspecteur général de l'éducation nationale, président de la Commission

Mme Julie D'ANDURAIN, professeure d'histoire contemporaine à l'Université de Metz, spécialiste d'histoire militaire contemporaine

Mme Catherine BERTHO-LAVENIR, professeure émérite de l'Université Sorbonne-Nouvelle, inspectrice générale de l'éducation nationale honoraire, archiviste paléographe

M. Thomas HOCHMANN, professeur de droit public à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Mme Sylvie HUMBERT, professeure d'histoire du droit à l'Université catholique de Lille, spécialiste de la justice pénale internationale

M. Raymond H. KEVORKIAN, directeur de recherche émérite à l'Université de Paris 8, spécialiste du génocide des Arméniens, membre de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides des crimes de masse

Mme Françoise THEBAUD, professeure émérite en histoire contemporaine de l'Université d'Avignon, spécialiste de la Grande Guerre, des femmes et du genre

M. Christian VIGOUROUX, président de section au Conseil d'État, ancien professeur associé de droit public aux Universités de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

### **Secrétariat général et chargé (e) s de mission :**

Mme Chantal MORELLE, professeure en classes préparatoires, docteure en histoire contemporaine, spécialiste de la Ve République, de sa diplomatie et du général de Gaulle

M. David DOMINE-COHN, professeur certifié d'histoire-géographie, spécialiste des archives des armées et des opérations militaires

Mme Isabelle ERNOT, professeure d'histoire-géographie détachée, docteure en histoire contemporaine, spécialiste de la Shoah, membre de la Mission d'études en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse

Mme Christelle JOUHANNEAU, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale stagiaire, agrégée d'histoire-géographie, spécialiste des questions éducatives

M. Erik LANGLINAY, professeur agrégé d'histoire, docteur en histoire contemporaine, spécialiste des organisations en temps de guerre

M. Guillaume POLLACK, professeur certifié d'histoire-géographie, doctorant, spécialiste des archives réseaux de résistance et des services secrets

Mme Sandrine WEIL, doctorante en histoire contemporaine, spécialiste des ressources images, photos et vidéos, membre de la Mission d'études en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse.